

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales – Arrondissement
COMMUNE DE CATLLAR

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le **Prades**



ID : 066-216600452-20251124-075_2025-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-11-1-5

Date de convocation :

07/11/2025

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de présents : **9**

Procurations : **2**

Absents : **4**

Suffrages exprimés : **11**

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**OBJET : DECISION
BUDGETAIRE MODIFICATIVE –
BUDGET COMPLEXE
COMMERCIAL**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Catllar (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Josette PUJOL, Maire.

Présents : Josette PUJOL, Gérald BARJAVEL, Séverine PRADEILLE, Nicole ARQUER, Henri DECHARTRE, Laëtitia GILLES, Nadège SELVA, Laurent ALBECQ, Pierre BES, Sandrine LECOMTE.

Procurations : Léa BARJAVEL à Gérald BARJAVEL, Sandrine LECOMTE à Nicole ARQUER.

Absents : Céline SEMENOU, Laurent ASTRUCH, Catherine PECH, Michel BOFFA.

Monsieur Pierre BES est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'afin de permettre la sortie d'un bien réformé de l'état de l'actif du complexe commercial, il serait nécessaire de modifier les crédits budgétaires comme suit :

- Dépenses :
 - C/023 : - 700 €
 - C/675 (042) : + 700 €
- Recettes :
 - C/021 : - 700 €
 - C/2157 (040) : + 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

• **D'approuver** la décision budgétaire modificative telle que proposée par son Maire soit :

- Dépenses :
 - C/023 : - 700 €
 - C/675 (042) : + 700 €
- Recettes :
 - C/021 : - 700 €
 - C/2157 (040) : + 700 €

• **D'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Josette PUJOL.

